



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

N°2159
Entrée le 02.04.2025
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 27.05.2025
Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 02.04.2025
Chambre des Députés

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 2 avril 2025

Objet : Question parlementaire n° 2159 du 27 mars 2025 de Madame la Députée Corinne Cahen et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant « Qualité des repas hospitaliers ».

Madame la Ministre,

En date du 27 mars 2025, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au mardi 27 mai 2025, étant donné qu'il s'agit de multiples questions qui nécessitent la collecte d'éléments de réponse supplémentaires.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Depez